



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Nombre de conseillers	
En exercice :	42
Présents :	30
Absents :	12
dont suppléés :	0
dont représentés :	5
Votes pour :	35
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	35
Date de la convocation	
10/12/2024	
Date de publication	
24/12/2024	

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BRESLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241217-161_2024-DE

Berser
Levrault

Séance du 17 décembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT - P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J.-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, C. LESOU à J. CHIPAUX, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 161-2024

Objet : Enfance-jeunesse - ALSH de Rougemont-le-Château - consultation pour des marchés de travaux

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2124-2-1, R2161-2 à R2161-5,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) de Rougemont-le-Château est ouvert du lundi au vendredi en période scolaire et lors des vacances, représentant environ 230 jours d'ouverture. Le site accueille donc le périscolaire et l'extrascolaire, mais il est également utilisé par les services de la petite enfance tels que le relais petite enfance (RPE) et le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Depuis plusieurs années, un chapiteau est loué pendant les vacances scolaires estivales, pour environ 1,4 k€. Il permet d'organiser des activités manuelles et des repas à l'extérieur. Cet équipement est nécessaire pour :

- se protéger de la chaleur pouvant régner dans le bâtiment
- multiplier les espaces afin de favoriser de petits groupes d'animation
- varier le cadre d'intervention des équipes

En juin 2024, un audit énergétique a été réalisé par le bureau d'études NR-Therm pour la préconisation de travaux d'amélioration du bâtiment en termes énergétiques.

Enfin, en plus de la nécessité d'un espace de stockage conforme à la réglementation relative à la sécurité incendie, il est apparu que le site ne respecte pas les prescriptions applicables en matière d'accessibilité et que la toiture présente des signes de défaillance.

L'ensemble de ces éléments conduit la communauté à envisager des travaux de :

- rénovation énergétique
 - isolation
 - relamping
 - création d'un auvent pour le confort d'été
 - remplacement de la chaudière fuel par une PAC
- reprise de la toiture
- création d'un espace de stockage
- réaménagement des extérieurs permettant l'accessibilité PMR

Monsieur le Président propose d'organiser une consultation pour la réalisation de ces travaux, selon un marché public en procédure adaptée. Le montant global des travaux est estimé à 332 996,56 € HT.

La consultation porterait sur les lots travaux suivants :

- lot 1 – démolition
- lot 2 – terrassement
- lot 3 – gros œuvre

- lot 4 – charpente couverture zinguerie
- lot 5 – étanchéité
- lot 6 – plâtrerie
- lot 7 – peinture
- lot 8 – menuiserie intérieure
- lot 9 – serrurerie
- lot 10 – sanitaire – chauffage – ventilation
- lot 11 – électricité
- lot 12 – enduits

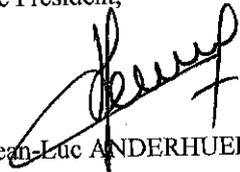
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE l'enveloppe allouée aux travaux du périscolaire de Rougemont-le-Château à 332 996,56 € HT,
CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour les marchés de travaux relatifs à l'ALSH de Rougemont-le-Château,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés afférents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT